



EnergieKontor

**pour une énergie locale
et respectueuse de l'environnement**

Compte-rendu Atelier riverain n°1
– Belfonds –
le 3 décembre 2024

Introduction

Dans le cadre du développement du projet de Montmerrei, EnergieKontor met en place une démarche de concertation avec les habitants en organisant des temps d'échanges.

Ainsi une succession d'ateliers seront programmés autour de la zone d'implantation potentielle avec les riverains invités à participer aux échanges via inscription en mairie.

L'objectif de la démarche du premier atelier a été de mettre au même niveau d'information tout le monde sur les éléments généraux concernant l'éolien pour déconstruire certains aprioris sur la filière éolienne et présenter le calendrier de projet d'EnergieKontor sur le territoire. Le but était également de recueillir les craintes des habitants et leurs réflexions par rapport au projet, mais aussi sur la manière de communiquer entre EnergieKontor et la population concernée par le projet.

EnergieKontor souhaite faire des efforts dans sa manière de communiquer en étant plus impliqué sur le territoire.

Afin de favoriser des échanges qualitatifs et constructifs, EnergieKontor à favoriser des échanges en petits groupe de 10 personnes maximum. Ce lundi 3 décembre 2 sessions d'1h30 ont été organisées à la salle communale de Belfonds :

- 1^{ère} session : 3 personnes présentes
- 2^{ème} session : 5 présentes

Etaient présents pour l'animation animation :

- Marlon HAMON : directeur général EnergieKontor France
- Tanguy LAVENU : chef de projet EnergieKontor France
- Alban DEBREY : excusé pour maladie

Ce temps d'échange s'est concentré les questions et les inquiétudes des riverains afin de les rassurer autant que possible dans la démarche de travail d'EnergieKontor.

Synthèse des échanges

Ce compte rendu synthétise l'ensemble des sujets abordés par les riverains et EnergieKontor durant les 2 sessions d'échanges pendant l'Atelier n°1.

Il ne s'agit pas d'une retranscription intégrale et littérale des sujets abordés et débats engagés.

Synthèse des échanges

Chaque séance commence avec un tour de table pour que chacun puisse se présenter et transmettre à l'équipe d'EnergieKontor ses préoccupations, qui sont énoncées ci-dessous :

- Les nuisances visuelles et sonores d'un parc éolien
- L'impact d'un parc sur la valeur du foncier
- La mortalité sur les oiseaux et les chauves-souris
- L'impact d'un parc éolien sur la santé animale, au sens notamment de la proximité de Haras
- Vice de procédure sur le mât de mesure
- Quel est l'état d'avancement du projet ?
- Quel est le rôle de la mairie dans le projet d'EnergieKontor ?
- Quelles seront les indemnisations sur le territoire ?

Les nuisances visuelles et sonores d'un parc éolien

Nuisances visuelles : compte tenu de leur dimension, une réflexion sur l'intégration paysagère des éoliennes doit être menée. A ce stade le projet est au stade des état initiaux qui doivent s'achever en mars 2025, viendront ensuite les études d'impact. Des photomontages seront faits sur les sites à fort enjeux paysagers pour projeter le futur parc et prendre conscience de l'impact des éoliennes sur le paysage. EnergieKontor travaille avec une paysagiste qui étudie de près ces enjeux. Si des co-visibilités se révèlent trop impactantes, des mesures seront prises pour atténuer le visuel avec les éoliennes, des haies pourraient être plantées. Tout cela sera clairement défini lors du retour de l'étude d'impact, à ce stade le projet est trop en amont pour formuler une réponse précise.

Nuisances sonores : Lorsqu'une éolienne fonctionne, elle génère deux types de bruits : un bruit mécanique, dû à la rotation des pales et au système de positionnement de l'éolienne face au vent, ainsi qu'un bruit aérodynamique, résultant de l'interaction du vent avec les pales.

Le bruit global émis par un parc éolien, incluant l'ajout de bruit ambiant, ne doit pas dépasser 5 dB pendant la journée et 3 dB pendant la nuit, selon la réglementation en vigueur.

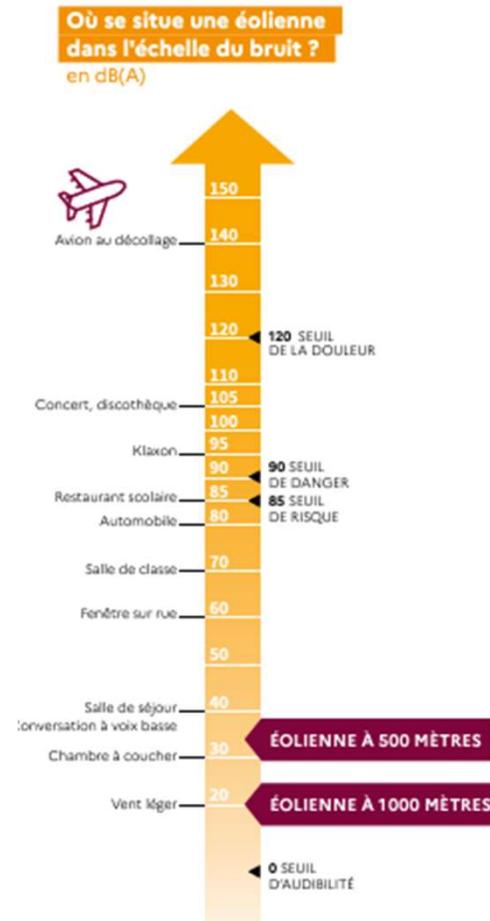
Concernant le bruit mécanique, les constructeurs ont réalisé des progrès technologiques majeurs, permettant de réduire considérablement le niveau sonore des turbines par rapport aux premières générations d'éoliennes.

Synthèse des échanges

En ce qui concerne le bruit aérodynamique, des innovations récentes ont conduit à l'ajout de "serrations" sur le bord de fuite des pales, permettant ainsi de limiter le bruit généré par les pales lors de leur passage dans l'air.

Si des études acoustiques révèlent que les seuils de bruit sont dépassés dans certaines conditions de vent, les éoliennes peuvent être bridées, c'est-à-dire ralenties ou arrêtées automatiquement. La réglementation prévoit également la réalisation de nouvelles mesures après la mise en service du parc éolien, des suivis réguliers et l'adaptation des plans de bridage si nécessaire.

En cas de nuisances sonores signalées par des riverains, le Préfet peut obliger l'exploitant à réaliser, à ses frais, une campagne de mesures acoustiques pour vérifier la conformité aux normes. L'exploitant devra également mettre en place un plan de gestion adapté en fonction des résultats de l'étude et procéder à de nouveaux contrôles pour garantir le respect de la réglementation.



Source : <https://bibliothèque.ademe.fr/energies/7345-tout-comprendre-l-eolien.html>

Synthèse des échanges

Quel est l'impact des éoliennes sur l'immobilier ?

Source : <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

Plusieurs études indépendantes ont analysé l'impact de l'éolien sur l'immobilier et ont abouti à la même conclusion : cet impact est soit inexistant, soit très limité. L'étude menée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en mai 2022 soutient cette analyse en s'appuyant sur plusieurs éléments :

- Des statistiques mesurant les variations du prix au m² des maisons ;
- Une enquête de terrain, recueillant les avis de 124 riverains d'éoliennes répartis sur 20 communes situées à moins de 5 km d'un parc éolien ;
- 79 références bibliographiques, majoritairement issues d'études sur l'éolien et l'immobilier, ainsi que sur d'autres infrastructures immobilières.

L'étude conclut que l'impact des éoliennes sur l'immobilier est nul dans 90 % des cas, et très faible dans 10 % des ventes. Selon l'ADEME, cet impact est statistiquement insignifiant au-delà de 5 km, et reste trop faible sous cette distance pour influencer une évaluation immobilière, à l'exception de situations très spécifiques (comme les châteaux ou manoirs).

Plus précisément, l'étude indique une baisse de prix de l'ordre de -1,5 % par m² pour les biens situés à moins de 5 km d'un parc éolien. Pour les biens se trouvant à proximité immédiate des éoliennes (entre 500 m et 2 km), l'ADEME précise que la quantité de données disponibles est insuffisante pour en tirer une conclusion claire.

Dans un souci d'accompagnement, EnergieKontor s'engage à contribuer financièrement à la facture d'électricité des riverains qui subiraient un impact trop important de la présence des éoliennes. Cette aide sera définie en concertation avec les riverains afin de fixer les conditions pour bénéficier de cet avantage.

Enfin, l'étude note que l'impact mesuré des éoliennes sur l'immobilier est comparable à celui d'autres infrastructures comme les pylônes électriques ou les antennes relais.

Synthèse des échanges

La mortalité des oiseaux et des chauves-souris

Afin de réduire au maximum l'impact des éoliennes sur l'avifaune et les chauves-souris, EnergieKontor plante ses turbines de la façon suivante :

- Distance minimale de 200 mètres avec les lisières des bois
- Garde au sol (distance entre le sol et le bout de pale au plus bas) de 40 mètres

Si c'est deux recommandations sont suivies, alors l'impact est considérablement réduit puisque rares sont les oiseaux et chauves-souris qui volent au-dessus de 40 mètres.

Toutefois ils ne sont pas inexistant, soucieux de limiter son impact au maximum sur les espèces protégées EnergieKontor s'intéresse actuellement à des solutions de caméras capables d'identifier les espèces animales à 1800 m de ralentir très fortement la rotation des pales pour ne pas heurter les animaux (rotation 1 tour/minute). Ces solutions sont de plus en plus utilisées par les développeurs et font leurs preuves sur la réduction drastique de la mortalité des animaux.

Le mât de mesure actuellement en place est équipé de micros qui écoutent l'activités des chauves-souris afin de les identifier et de les protéger en connaissance de cause.

Pour rappel :

- une éolienne tue entre 0,3 et 18 oiseaux, la médiane s'établissant à 4,5, et la moyenne à 7 selon la Ligue de Protection des Oiseaux ([https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/energie/eolien/impact-sur-la-biodiversite#:~:text=L'estimation%20de%20la%20mortalit%C3%A9,Canada%20\(8%2C2%20selon%20Zimmerling\)](https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/energie/eolien/impact-sur-la-biodiversite#:~:text=L'estimation%20de%20la%20mortalit%C3%A9,Canada%20(8%2C2%20selon%20Zimmerling)))
- À l'échelle du parc éolien national, en 2023, cela représente environ 70 000 oiseaux tués, bien en deçà des plus grandes causes de mortalité comme la chasse (10 à 15 millions d'oiseaux tués par an, hors braconnage) et les chats domestiques (au moins 75 millions d'oiseaux tués par an). Source : <https://www.france-renouvelables.fr/etudes-et-publications/eolien-et-biodiversite/>

Synthèse des échanges

Quel est l'impact des éoliennes sur la santé animale ?
Qu'avez-vous prévu pour protéger les animaux ? Qu'en est-il pour les chevaux ?

Les éoliennes peuvent avoir divers impacts sur la santé animale, bien que les effets varient en fonction de nombreux facteurs, tels que l'espèce animale, la proximité des éoliennes et les caractéristiques du parc éolien. EnergieKontor s'engage à réaliser des études approfondies sur l'impact des éoliennes sur l'élevage bovin ainsi que sur les haras. Ces études auront pour objectif :

- **Analyse des effets potentiels** : Étudier les éventuelles perturbations liées au bruit, aux infrasons, et aux vibrations sur le comportement et la santé des bovins et des chevaux.
- **Évaluation des comportements et performances** : Examiner si des changements dans les habitudes alimentaires, la reproduction, ou les performances (notamment dans les haras) peuvent être observés en présence des éoliennes.

- **Suivi environnemental** : Intégrer un suivi continu avant, pendant et après l'installation des éoliennes pour garantir que les activités d'élevage et des haras ne soient pas affectées négativement. Les résultats de ces études permettront de mettre en place des mesures d'atténuation adaptées si des impacts sont identifiés, tout en maintenant un dialogue avec les éleveurs et les gestionnaires de haras.

Le mât de mesure a été installé illégalement puisqu'il n'y a pas eu de panneau d'affichage réglementaire

Le mât de mesure n'a pas été installé illégalement puisqu'il a fait l'objet d'une demande préalable qui a été validée par la Préfecture de l'Orne. Le panneau d'affichage réglementaire est obligatoire pour renseigner sur la nature des travaux d'un chantier. EnergieKontor reconnaît que par son absence il y a eu un manquement dans la procédure d'information. Néanmoins, nous soulignons quand même que l'ensemble de la population était averti de l'arrivée du mât de mesure puisqu'un article de journal avait été publié à ce sujet, et donc, que ça n'a pas été une découverte de voir s'ériger un mât de mesure sur la commune. A l'avenir, EnergieKontor sera vigilant sur cet aspect pour respecter la procédure d'information qui est obligatoire.

Synthèse des échanges

Quel est l'état d'avancement du projet ?

Le projet éolien se trouve actuellement au stade des études initiales. Cette phase implique principalement la collecte de données essentielles pour une évaluation précise du potentiel éolien sur le site prévu. À ce jour, les démarches suivantes ont été réalisées :

- **Études préliminaires :**

Une étude préliminaire de faisabilité a été réalisée, comprenant des vérifications de la topographie du site, des conditions météorologiques générales et des aspects réglementaires.

Des études d'impact environnemental préliminaires ont été lancées, avec la définition des zones sensibles à protéger pendant la phase de construction et d'exploitation.

- **Mât de mesure :**

Le mât de mesure a été installé sur le site à la date prévue. Ce mât est équipé de divers instruments permettant de mesurer la vitesse du vent, la direction et d'autres paramètres climatiques nécessaires pour évaluer la rentabilité et la viabilité du projet.

- **Attente de données du mât de mesure :**

Actuellement, nous sommes dans l'attente des premières données détaillées du mât de mesure. Ces données sont cruciales pour affiner les simulations de production et déterminer les caractéristiques techniques de l'installation (turbines, puissance installée, etc.).

La réception complète des données est prévue pour [date estimée], et une fois ces informations disponibles, les études détaillées de dimensionnement et de performance pourront débuter.

- **Prochaines étapes :**

Dès réception des données du mât de mesure, nous procéderons à l'analyse approfondie des résultats pour ajuster le choix des équipements et définir la configuration optimale du parc éolien.

Des réunions de suivi avec les parties prenantes, y compris les autorités locales et les experts en environnement, seront programmées afin de valider la suite des démarches administratives et techniques.

Synthèse des échanges

Quelles seront les indemnisations sur le territoire ?

- **Indemnisation des propriétaires fonciers :**

Les propriétaires des terrains utilisés pour l'installation des éoliennes peuvent bénéficier de compensations financières sous forme de loyers ou de redevances. Ces compensations sont négociées à travers des contrats de bail ou de vente des droits d'usage des terres.

- **Compensations environnementales :**

Afin de compenser les impacts environnementaux du projet (faune, flore, paysages), des mesures de compensation peuvent être mises en place. Cela peut inclure des actions telles que la restauration d'habitats naturels ou des programmes de plantation d'arbres.

- **Indemnisation des riverains :**

Les habitants vivant à proximité du parc éolien pourront recevoir un chèque énergétique afin de diminuer sa facture d'électricité

- **Indemnisation commune et CDC :**

Les collectivités locales, telles que la mairie et la communauté de communes (CDC), peuvent percevoir des taxes liées à l'implantation et à l'exploitation des parcs éoliens. Parmi les principales taxes, on retrouve :

- IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
- CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée de l'Entreprise)
- Taxe foncière

- **Le versement en fonction de la production d'énergie :**

Certains contrats prévoient également un versement basé sur la production d'énergie générée par les éoliennes. Ces contributions peuvent prendre la forme de redevances ou d'accords financiers spécifiques négociés entre les exploitants et les collectivités locales. Ce système de compensation permet aux collectivités d'avoir des revenus réguliers en fonction de la performance énergétique du parc éolien.

Synthèse des échanges

- **Le financement de projets locaux et d'infrastructures :**

Les recettes fiscales générées par le projet peuvent également être allouées au financement d'infrastructures locales ou à des projets de développement pour la communauté. Par exemple, l'entretien d'infrastructures routières, la construction d'équipements publics, ou des projets écologiques peuvent être financés par ces indemnités.

Conclusion :

En conclusion de cette réunion, il est évident que le projet éolien suscite des préoccupations majeures parmi les habitants de Belfonds. Ces préoccupations s'articulent principalement autour de deux points :

- **La concentration foncière :**

Le fait qu'un seul propriétaire soit impliqué dans le projet alimente un sentiment d'exclusion parmi les habitants. Ces derniers estiment que la répartition des bénéfices et des impacts environnementaux pourraient être déséquilibrés.

- **La proximité des haras :**

La région, reconnue pour ses activités équestres, soulève des inquiétudes quant aux potentielles répercussions des éoliennes sur le bien-être des chevaux et sur l'attractivité des haras, un élément central de l'économie locale.

Ces échanges ont permis à chaque partie d'exprimer ses positions. EnergieKontor prend note des inquiétudes et s'engage à étudier plus en détail les impacts du projet afin de proposer des ajustements ou des compensations qui pourraient répondre aux attentes des habitants. La poursuite d'un dialogue ouvert et transparent reste une priorité pour garantir une décision concertée et respectueuse des intérêts de tous.